

PROCÈS VERBAL

de la séance n° 1 du Conseil d'Administration
du Jeudi 3 novembre 2016



ORDRE DU JOUR

ORDRE du JOUR :

- ✓ Installation du nouveau Conseil d'Administration
 - Règlement intérieur du Conseil d'Administration
 - Conseil de Discipline
 - Commissions (Commission Permanente, C.E.S.C, C.H.S, Commission Educative)
- ✓ Action Educatrice
 - Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique
 - Bilan Rentrée
- ✓ Fonctionnement de l'établissement
 - Recrutement CUI-CAE pour l'accompagnement d'élève en situation de handicap et/ou vie scolaire, secrétariat
 - Fermeture établissement pendant les petites vacances
- ✓ Affaires financières
 - DBM pour information et DBM pour vote
 - Sorties pédagogiques
 - Tarifs
 - Contrats et conventions
- ✓ Questions diverses

Le Principal

Téléphone
05.59.64.63.66

Télécopie
05.59.64.89.97

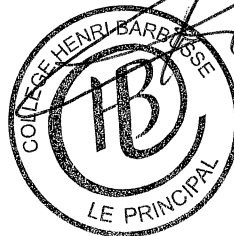
Courriel
pr.0640023c@ac-bordeaux.fr

La présidence du conseil est assurée par Monsieur Marcel CECCHETTI, Principal du collège.

Le secrétariat de séance est assuré par Madame Françoise SABATIER, représentante des Parents d'élèves.

Collège Henri Barbusse
21 rue Séverin Latappy
64340 BOUCAU

Le Président,
Marcel CECCHETTI



Le Secrétaire de séance,
Françoise SABATIER

**COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017**

	Présent	Absent	Excusé	OBSERVATIONS
MEMBRES DE DROIT				
M. CECCHETTI Marcel – Principal	✓			
Mme BOU Florence – Adjoint-Gestionnaire	✓			
Mme MINGOUOLO Valérie – Conseillère Principale d'Education	✓			
PERSONNALITÉS				
M. MARTIN Christophe – Conseiller Départemental, Représentant du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques	✓			
Mme BROCARD Juliette - Conseillère Départementale, Représentante du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques	✓			
Mme OXOBY PAGNAN Isabelle – Représentante de la Commune du Boucau			✓	
Mme THEBAUD Marie-Ange – Représentante de l'agglomération du BAB (membre consultatif)	✓			
M. BECRET Guy – Personnalité qualifiée Conseil Général	✓			
Mme CHAMPAGNE Monique – Personnalité qualifiée Direction Académique	✓			Uniquement invité pour ce CA
REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION				
M. ARAM Hervé	✓			
M. DALMEYDA Franklin	✓			
Mme IRAMUNO Aurélia	✓			
Mme MEURISSE-MORIN Delphine	✓			
M. MOURGUIART Alain	✓			
Mme OLINET Claire	✓			
Mme BODAR Florence (membre suppléante)				
Mme BOUBEE Marie-Eve (membre suppléante)				
Mme DUCOUDRE Marie-Pascale (membre suppléante)				
Mme LASSERRE Nadège (membre suppléante)				
Mme MURO Patricia (membre suppléante)				
REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS A.S.S. et A.T.T.				
M. COUPE Gérard	✓			
M. GUTIERREZ Carlos	✓			
Mme DUBOS Véronique (membre suppléante)				
REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES				
Mme BERGEON Dominique (APA)	✓			
Mme DUTHEIL Karine (APA)	✓			
Mme RENARD Sandy (APA)		✓		
M. REVEILLERE Ludovic (FCPE)	✓			
Mme SANGLA Laurence (FCPE)	✓			
Mme TRINQUÉ Claire (FCPE)			✓	
Mme ABADIE Stéphanie (APA)				
Mme EMERAND Katia (APA)				
Mme PAUL-VIDAL Emilie (APA)				
Mme LANDEMAINE Vania (FCPE)				
M. LASSERRE Jérôme (FCPE)				
Mme SABATIER Françoise (FCPE)	✓			
REPRÉSENTANTS DES ÉLÈVES				
M. OUIKHEF Zakaria		✓		
Mlle VOUGNON Axelle		✓		
Mlle BENMICHICH Tizia (membre suppléante)				
Mlle DELHOMME Lily Kim (membre suppléante)				

PROCÈS VERBAL

De la séance du Conseil d'Administration du JEUDI 3 NOVEMBRE 2016



OBJET : INTRODUCTION	Réservé à Monsieur le Recteur d'académie
<p>Le Principal souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée et propose de faire un tour de table pour les présentations.</p> <p>M. CECCHETTI excuse les absences de Mme Trinqué, Mme Oxoby Pagnan, qui ne peuvent être présentes à la réunion.</p> <p>18 membres du Conseil d'administration sont présents, le quorum de 13 est atteint, le Conseil d'Administration peut délibérer.</p> <p>Monsieur le Principal ouvre la séance à 17H40.</p> <p>Le secrétariat de séance est assuré par Mme Françoise SABATIER représentante des parents d'élèves.</p> <p>Monsieur le Principal demande d'approuver le compte rendu du Conseil d'Administration du 30 juin 2016.</p> <p style="text-align: center;">◆◆◆◆◆◆◆◆</p>	

◆ Règlement intérieur du conseil d'administration

Une copie du Règlement intérieur du Conseil d'administration est à disposition des membres présents. Monsieur Cecchetti précise que le CA ne pourra excéder une durée de deux heures. Il insiste sur la confidentialité des échanges à l'intérieur de ce lieu (article 6) ainsi que la possibilité de la mise en place d'un vote secret (article 7).



Monsieur le Principal propose au Conseil d'administration d'adopter le règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Vote : Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

☒ Acte N°2



Monsieur le Principal demande de procéder à la désignation des membres des différentes commissions :

◆ Composition de la Commission Permanente

La composition permanente comporte 11 membres, conformément au décret du 30 août 1985 modifié par le décret 2005-1145 du 9 septembre 2005

Membres de droit :

M. CECCHETTI, Principal, président de la commission
Mme BOU, Adjointe gestionnaire
M. MARTIN Christophe, Représentant du Conseil Départemental

Quatre représentants élus des personnels

Titulaires :

M. DALMEYDA Franklin, enseignant
Mme IRAMUNO Aurélia, enseignante
Mme OLINET Claire, enseignante
M. GUTIERREZ Carloz, Agent Territorial

Suppléant :

M. ARAM Hervé, enseignant
M. MOURGUIART Alain, enseignant
Mme MEURISSE-MORIN Delphine, enseignante
M. COUPE Gérard, Agent Territorial

Trois représentants élus des parents d'élèves

Titulaires :

Mme SANGLA Laurence
M. REVEILLERE Ludovic
Mme BERGEON Dominique

Suppléants :

Mme TRINQUE Claire
Mme DUTHEIL Karine
Mme RENARD Sandy

Un représentant élu des élèves :

Titulaire :

Mlle VOUGNON Axelle

Suppléant :

M. OUIKHLEF Zakaria

◆ **Composition du Conseil de Discipline**

Conformément au décret du 30 août 1985 modifié par les décrets n° 2004-412 du 10 mai 2004 et 2005-1145 du 9 septembre 2005, le conseil de discipline comprend

Membres de droit :

M. CECCHETTI, Principal, président de la commission
Mme BOU, Adjointe gestionnaire
Mme MINGOUOLO, Conseillère Principale d'Éducation

Cinq représentants élus des personnels

Titulaires :

Mme BOUBEE Marie-Eve, enseignante
Mme BODAR Florence, enseignante
Mme LASSERRE Nadège, enseignante
Mme MURO Patricia, enseignante
M. COUPE Gérard, Agent Territorial

Suppléants :

Mme MEURISSE-MORIN Delphine, enseignante
M. MOURGUIART Alain, enseignant
Mme DUCOUDRE Marie-Pascale, enseignante
Mme OLINET Claire, enseignante
M. GUTIERREZ Carloz, Agent Territorial

Trois représentants élus des parents d'élèves

Titulaires :

Mme ABADIE Stéphanie
Mme DUTHEIL Karine
M. REVEILLERE Ludovic

Suppléants :

Mme EMERAND Katia
Mme LANDEMAINE Vania
Mme SABATIER Françoise

Un représentant élu des élèves :

M. OUIKHLEF Zakaria

◆ **Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté**

Membres permanents :

M. CECCHETTI, Principal
Mme MINGOUOLO Valérie, La Conseillère Principale d'Éducation
Mme BOU, adjointe-gestionnaire

Mme CIPRES, infirmière,

Deux professeurs

Titulaires :

Mme DUCOUDRE Marie-Pascale, enseignante
Mme CRESPO Sonia, enseignante

Suppléant :

Mme LABORDE Dominique, enseignante

Trois représentants élus des parents d'élèves

Titulaires :

Mme LANDEMAINE Vania
Mme PAUL-VIDAL Emilie

Suppléants :

Mme DUTHEIL Karine
Mme SABATIER Françoise

Un représentant élu des élèves :

Mlle VOUGNON Axelle

◆ **Commission Hygiène Sécurité**

La commission hygiène et sécurité, présidée par le Principal sera composée de :

Mr CECCHETTI, Principal
Mme BOU, adjointe-gestionnaire
Mme MINGOUOLO Valérie, La Conseillère Principale d'Éducation

Représentants élus des personnels

Mme DUCOUDRE Marie-Pascale, enseignante
Mme IRAMUNO Aurélia, enseignante
M. COUPE Gérard, Agent Territorial

Représentants élus des parents d'élèves

M. LASSERRE Jérôme
Mme BERGEON Dominique

Un représentant élu des élèves :

M. OUIKHLEF Zakaria

◆ **Commission éducative**

La circulaire du 25 août 2011 prévoit une réforme des procédures disciplinaires et demande au conseil d'administration de mettre en place une commission éducative.

La composition de la commission éducative, prévue par l'article R.511-19-1 du code de l'éducation, est arrêtée par le conseil d'administration et inscrite au règlement intérieur de l'établissement. Le chef d'établissement en assure la présidence et nomme les membres.

Pour le collège, Monsieur le Principal propose au conseil d'administration d'arrêter la liste des membres de la commission éducative comme suit :

Les membres permanents

Mr CECCHETTI, Principal

Mme MINGOUOLO Valérie, La Conseillère Principale d'Éducation

Représentants élus des personnels

Titulaires :

M. ARAM Hervé, enseignant

Mme CRESPO Sonia, enseignante

Suppléants :

Mme LASSERRE Nadège, enseignante

Représentants élus des parents d'élèves

Titulaires :

Mme PAUL-VIDAL Emilie

Mme SABATIER Françoise

Suppléants :

Mme ABADIE Stéphanie

M. REVEILLERE Ludovic



Monsieur le Principal propose au Conseil d'administration d'adopter la composition de la commission éducative :

Vote : Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

La composition de la commission éducative est adoptée à l'unanimité.



Madame MINGOUOLO, CPE, rejoint l'assemblée à 18h10 alors que Monsieur COUPE quitte la salle à 18h20.

◆ **Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique 2015-2016 du collège**

Monsieur le Principal précise que ce rapport annuel a été rédigé par Mme SVIRMICKAS, principale du collège jusqu'au 31 août 2016.

Destinataires de ce rapport avec leur convocation, les membres du Conseil d'Administration ont pu en prendre connaissance.

Il n'y a aucune question, ni remarque.

M. le Principal souhaite évoquer les principaux points suivants :

- Evolution des CSP des familles,
- Réussite au DNB,
- Orientation,
- Orientation en fin de 3^{ème}



Monsieur le Principal demande un vote pour l'approbation du rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique 2015/2016 :

Vote : Pour : 18
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique 2015/2016 du collège est approuvé à l'unanimité.

☒ Acte N°6



◆ **Bilan de rentrée 2016**

Outre la nomination de Monsieur CECCHETTI, Principal, une nouvelle gestionnaire, Madame BOU est affectée au collège Henri Barbusse en septembre 2016.

1. / Bilan des effectifs

Les effectifs sont en hausse et à cette rentrée, le collège accueille 275 élèves répartis comme suit :

- 77 élèves de 6^{ème} pour 3 classes,
- 75 élèves de 5^{ème} pour 3 classes,
- 70 élèves de 4^{ème} pour 3 classes,
- 53 élèves de 3^{ème} pour 2 classes.

235 élèves (85,5 %) sont demi-pensionnaires. Ce nombre important pour un collège urbain est le résultat de la qualité des repas proposés par l'équipe de cuisine. Ce service permet également aux élèves de rester dans l'établissement et de participer aux différentes et nombreuses activités proposées sur le temps de la pause méridienne.

représente 25,8 % (71/275) de nos élèves :

- 32 au taux 1 (45%)
- 20 au taux 2 (28%)
- 19 au taux 3 (27%)

Monsieur MARTIN demande si l'on peut établir un lien entre l'augmentation des CSP défavorisés et le pourcentage de boursiers.

Monsieur le Principal répond que les familles ne rendent pas systématiquement les documents. Il souligne le travail soutenu fourni par Madame DUBOS pour relancer les familles et récupérer les documents dans les délais et précise également que les plafonds de bourse étant faibles, certaines familles issues des CSP défavorisées n'y sont pas éligibles.

Monsieur DALMEYDA souligne les difficultés des familles à utiliser l'outil numérique qui se généralise aussi au domaine administratif.

Monsieur MARTIN demande si ces familles ont la possibilité d'être aidées par d'autres organismes.

Madame Thébaud rappelle la difficulté pour ces personnes de demander des aides.

91 élèves sont aidés pour le paiement de la demi-pension par l'aide à la restauration scolaire du Conseil Départemental.

2. / Bilan des moyens attribués au collège

La dotation globale horaire pour la rentrée 2016 est de 365,5 heures

3. / Résultats au DNB

Le taux de réussite au brevet est de 93% (contre 90,3% l'an passé).

Le Principal insiste sur ces excellents résultats qui sont supérieurs aux résultats départementaux (90.7 %) et académiques (86,4 %). Il rappelle également la cérémonie républicaine de remise des diplômes du DNB qui s'est tenue le vendredi 14 octobre 2016, en présence de Monsieur Gonzales, Maire de BOUCAU et de Monsieur Veniant, Proviseur du lycée René Cassin de Bayonne.

Un article, ainsi que des photos de cette cérémonie sont visibles sur le site Internet de l'établissement. Monsieur Cecchetti remercie à cette occasion Monsieur DALMEYDA, professeur de Technologie et référent TICE, pour son investissement sur ledit site.

M. ARAM intervient et fait valoir que l'an passé, les classes de troisième plafonnaient à 18 élèves. Cette année, les troisièmes sont environ 27 par classe. Il est de facto plus difficile de personnaliser l'aide apportée aux élèves.

Monsieur le Principal rappelle les seuils retenus par la Direction Académique sur les effectifs par classe (30 en 3^{ème}) et précise que dans le cadre de la préparation de rentrée 2017, il a fait remonter aux services académiques une prévision de 300 élèves. Ce nombre dépendra fortement des futurs effectifs de 6^{ème}.



Monsieur le Principal demande un vote pour l'approbation du bilan de rentrée 2016

Vote : **Pour :** **18**
 Contre : **0**
 Abstentions : **0**

Le bilan de rentrée 2016 du collège est approuvé à l'unanimité.

☒ Acte N°4

M. ARAM intervient et fait valoir que l'an passé, les classes de troisième plafonnaient à 18 élèves. Cette année, les troisièmes sont environ 27 par classe. Il est de facto plus difficile de personnaliser l'aide apportée aux élèves.

Monsieur le Principal rappelle les seuils retenus par la Direction Académique sur les effectifs par classe (30 en 3^{ème}) et précise que dans le cadre de la préparation de rentrée 2017, il a fait remonter aux services académiques une prévision de 300 élèves. Ce nombre dépendra fortement des futurs effectifs de 6^{ème}.



Monsieur le Principal demande un vote pour l'approbation du bilan de rentrée 2016

Vote : **Pour :** **18**
 Contre : **0**
 Abstentions : **0**

Le bilan de rentrée 2016 du collège est approuvé à l'unanimité.

Acte N°4



OBJET : FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

**Réservé à Monsieur le
Recteur d'académie**

1. Recrutement CUI-CAE :

Monsieur le Principal informe les membres du CA, des personnes qui occupent un poste de CUI-CAE au sein de l'établissement comme suite à la décision accordée au Chef d'Etablissement de recruter lors du CA du 30 juin 2016.

2. Fermeture établissement pendant les petites vacances :

Monsieur le Principal présente aux membres du CA, le tableau des permanences des petites vacances.



Monsieur le Principal propose au Conseil d'administration d'adopter le tableau des permanences des petites vacances:

Vote : **Pour :** **18**
 Contre : **0**
 Abstentions : **0**

Le tableau des permanences des petites vacances est adopté à l'unanimité.



Mme OXOBY PAGNAN quitte la séance à 19h20

1. DBM pour information et DBM pour vote :

Mme BOU informe le CA qu'une dotation de 3030,00€ a été allouée au collège pour l'installation d'une alarme dans le gymnase.

Elle informe également les membres du CA qu'un rappel de facture pour l'exercice de l'année 2015 a été adressé au collège par INEO. Ce rappel de facture d'un montant très élevé (15109,13€) concerne l'ancien site du collège.

Mme MEURISSE, représentante des enseignants ainsi que les parents d'élèves s'étonnent de cette situation et demandent plus d'explications.

M. Cecchetti s'interroge à son tour sur le traitement antérieur de ce dossier.

La nouvelle équipe reprend ce dossier en cours et Mme BOU a effectué les recherches nécessaires à l'éclaircissement de la situation.

Le Chef d'établissement demande à ce que le conseil d'administration autorise un prélèvement sur fonds de roulement de 24000€ pour la viabilisation :

- 18000,00€ pour couvrir les retards de facturation de gaz de l'année 2015 sur l'ancien et le nouveau site du collège. Il s'agit d'une estimation haute car le conseil départemental doit accorder une subvention exceptionnelle au collège dont le montant sera notifié début décembre 2016.

- 6000,00€ pour l'électricité en raison d'un dépassement des crédits ouverts au budget initial.



Monsieur le Principal propose au Conseil d'administration d'approuver le prélèvement de 24 000€ pour la viabilisation :

Vote : Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Le prélèvement sur fonds de roulement de 24 000€ pour la viabilisation est approuvé à l'unanimité.

☒ Acte N°12

**2. Contrats et conventions**

Mme BOU fait lecture des tarifs et contrats soumis au vote du CA

- *Tarifs et ventes des produits et prestations des services de l'établissement pour l'exercice 2017*

Les tarifs pour l'exercice 2017 sont adoptés à l'unanimité des 17 votants.

☒ Acte N°7

- *Contrat sécurité et entretien*

Le contrat sécurité et entretien est adopté à l'unanimité des 17 votants.

☒ Acte N°1

Monsieur le Principal fait lecture des conventions soumis au vote du CA

- *Convention cadre d'utilisation des équipements sportifs avec le département des Pyrénées Atlantiques et la commune de Bayonne.*

La convention cadre d'utilisation des équipements sportifs est adoptée à l'unanimité des 17 votants.

☒ Acte N°9

- *Convention cadre d'utilisation des équipements sportifs avec le département des Pyrénées Atlantiques et la commune de Boucau.*

La convention cadre d'utilisation des équipements sportifs est adoptée à l'unanimité des 17 votants.

☒ Acte N°10

M. MOURGUIART souligne que la subvention allouée pour les transports en bus vers la piscine n'est pas suffisante (800€). Il rappelle les propos de Monsieur le Principal que le savoir-nager est un objectif de fin de cycle 3.

Mr Martin propose au professeur de formuler une demande auprès du Conseil départemental, demande à laquelle il fera en sorte d'adresser une réponse favorable.

- *Convention de matériel PSC1*

Le principal est autorisé à signer la convention de matériel PSC1 à l'unanimité des 17 votants.

☒ Acte N°3

- *Convention EDUCADO*

Le principal est autorisé à signer la convention EDUCADO à l'unanimité des 17 votants.

☒ Acte N°5

- *Convention d'occupation précaire d'un logement*

Le Principal demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de signer le renouvellement tacite de la convention d'occupation précaire du logement de fonction n°3 par M. Gargaulie, ELIB, et Mme Léon son épouse jusqu'au 30 juin 2017.

Le principal est autorisé à signer le renouvellement de la convention d'occupation précaire d'un logement à l'unanimité des 17 votants.

☒ Acte N°11

- Délégation au Chef d'établissement

Le Chef d'établissement demande aux membres du conseil d'administration de lui donner délégation pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics pour les marchés à procédure adaptée d'autre part

La délégation au Chef d'établissement est approuvée à l'unanimité des 17 votants.

☒ Acte N°8

3. Sorties pédagogiques

Monsieur le Principal présente la sortie pédagogique (voyage) à Paris pour les élèves délégués de 3^{ème} dans le cadre du projet « Citoyenneté inter-collèges » initié par le collège Marracq.

Les élèves délégués des classes de troisième participent avec les délégués de cinq autres collèges au projet de Citoyenneté inter-collège.

Après une rencontre avec différents représentants territoriaux et Madame Capdevielle, député, les élèves se rendront à Paris du 13 au 15 février 2017.

Ce projet est financé en grande partie par Madame la députée.

Le collège Marracq, associé au projet gère l'aspect financier.

Le coût maximum pour les familles serait de 75€.

Le chef d'établissement, demande l'accord aux membres du Conseil d'Administration sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Paris, dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints à l'acte.

Le projet de voyage à Paris est autorisé à l'unanimité des 17 votants.

☒ Acte N°13

Monsieur le Principal présente la proposition de voyage à Barcelone à l'initiative de Mme SERRANO, professeur d'espagnol et demande à ce que soit voté un accord de principe pour un moment maximum de 350€.

Le voyage concerne les élèves de 4^{ème} non latinistes qui seront au nombre de 45 et hébergés en famille d'accueil.

Le professeur présentera le voyage plus en détail et son budget lors d'un prochain CA.

L'accord de principe pour ce voyage est adopté à l'unanimité des 17 votants.

Madame MEURISSE présente un projet de voyage pour les deux classes de 3^{ème}.

Ce voyage de deux nuitées, à l'initiative de Mme LASSERRE, professeur documentaliste est estimé à 250€.

Ce projet permettrait, de préserver la motivation des élèves et leur présence au collège, après les épreuves du DNB et avant le début des congés d'été.

Monsieur le principal demande à ce qu'un accord de principe soit voté.

L'accord de principe pour ce voyage est adopté à l'unanimité des 17 votants.

4. Questions diverses des parents d'élèves :**4.1. Comment fonctionne la restauration des élèves le midi? Comment est organisé l'ordre de passage, quels sont les horaires, les élèves disposent ils du temps nécessaire pour déjeuner?**

Mme Mingouolo répond : chaque jour un niveau différent est prioritaire. De plus, les élèves des différents clubs qui reprennent leurs activités très tôt sont également prioritaires.

250 élèves sont demi-pensionnaires.

Mme Mingouolo explique que le flux est constant. Cependant, certains élèves n'accèdent au self qu'à 13h15 pour une fermeture à 13h30.

M. Cecchetti propose de vérifier le fonctionnement du self afin de savoir si ce sont les élèves qui ne présentent pas à l'heure ou si c'est le self lui-même qui manque d'efficacité dans son fonctionnement.

Les repas servis sont variés, même s'il est regretté que les élèves ne mangent qu'en petite quantité et seulement les plats qui leurs conviennent.

4.2. Comment s'est déroulé le premier PPMS au sein du collège? L'absence de certaines classes, notamment chez les troisièmes engendrera-t-elle de nouveaux exercices?

Un PPMS est en cours de finalisation et sera adressé à l'Inspection académique. L'exercice a été réalisé le 17 octobre 2016 en présence d'une grande partie des élèves. L'exercice s'est bien déroulé, la sonnerie d'alerte sera modifiée.

D'autres exercices seront programmés pour permettre à l'ensemble des collégiens d'être préparés.

M. Cecchetti soulève des difficultés telles que la disposition des salles de classes à l'étage. Les portes vitrées rendent difficile la mise en sécurité des élèves.

Un rappel des règles de base a été effectué auprès des élèves.

La FCPE suggère qu'une information écrite soit passée aux parents pour leur rappeler ces règles.

M. Cecchetti rappelle que les personnels ne sont pas formés à affronter ces situations. Il suggère l'intervention de l'agent référent de Bayonne.

Mr Martin informe le CA qu'il peut être demandé aux pompiers une intervention pour formation des personnels.

4.3. Suite à la réunion de rentrée en présence de Mr Martin, qu'en est-il de la possibilité d'ouvrir le SAS aux élèves les jours de grande pluie, aux horaires les plus importants (8h00 et 13h30) ainsi que pour les horaires intermédiaires?

M. Cecchetti répond favorablement à cette demande. Les élèves ne seront pas sous la pluie lors du battement des 10 minutes qui précèdent l'ouverture de l'établissement.

4.4. La FCPE regrette le faible taux de participation aux élections de parents d'élèves cette année (37% au lieu des 50% habituels). Qu'est-il possible de mettre en place en terme de communication mais surtout en terme de facilité pour les élèves afin que chaque parent ait une réelle possibilité de faire entendre son vote? Intervention de la vie scolaire dans les classes pour rappeler aux élèves de déposer les enveloppes, mise à disposition d'une urne dans ce même bureau...

M. Cecchetti rappelle qu'une urne était à disposition des élèves et des parents. Il pense, et ses propos sont appuyés par M. BECRET, que les parents d'élèves peuvent veiller à ce que leurs enfants aient bien remis les enveloppes.

Mme Mingouolo reconnaît n'avoir pas eu la possibilité cette année de passer dans les classes comme elle le faisait les années précédentes.

4.5. La FCPE se joint à l'APA pour la mise en place d'une journée d'information pour la lutte contre le harcèlement scolaire. Que pourrions-nous dès lors mettre en place?

Aujourd'hui, 3 novembre, journée Nationale de lutte contre le Harcèlement scolaire. Mme Mingouolo a assuré la prévention l'an dernier auprès de plusieurs classes. Cette année, ce sont les 6èmes qui bénéficieront d'une information. Les 5èmes recevront également une formation fin novembre sur la cyber-citoyenneté. La FCPE suggère qu'une information annuelle soit menée auprès de toutes les classes de tous niveaux sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.